



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Le CM s'est réuni ce jeudi 4 juin 2020, à 20 heures à la salle polyvalente de Rurange-Les-Thionville.

Présents : M. Pierre ROSAIRE, Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Joël COLLOTTE, Alain DEPENWEILLER, Alexandre MALGRAS, Gilles MAZELIN, Marcel PINS, Clément ROMANOWSKI, Gilbert RONCALLI
Mmes Francine CAJELOT, Francine CHUBERRE, Danièle DOSSIN, Corinne HILGER, Martine LELIEVRE, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Géraldine ROCHE, Marie SALETTI, Sonia STROTZ

Secrétaire de séance : M. Norbert BALTAZAR

- 1) Monsieur Le Maire sollicite le rajout d'un point concernant l'approbation du Procès-Verbal du CM du 24 mai 2020 portant sur l'élection du Maire et des Adjointes

Après en avoir pris connaissance, le CM approuve à l'unanimité le procès-verbal du 24 mai 2020.

- 2) Il est demandé au CM de se prononcer

* sur le taux de l'indemnité du Maire qui souhaite bénéficier d'un taux inférieur à celui qui lui est dû de plein droit (43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP au lieu de 51%)

*sur le taux de l'indemnité des cinq adjoints (16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP) et sur le taux de l'indemnité des quatre conseillers délégués (5.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP)

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions

- 3) Il est demandé au CM de donner délégation à M. Le Maire pour la prise de décision dans le cadre de la gestion des affaires communales.

Après avoir pris connaissance des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT, le CM,
à l'unanimité :

***Donne délégation à Mr Le Maire, pour la durée du mandat**

***Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci**

***Dit que le Maire rendra compte à chaque réunion de CM de l'exercice de cette délégation.**

- 4) Il est demandé au CM de se prononcer sur la création de 5 commissions et d'en désigner les membres.

COMMISSION FINANCES BUDGET

Président : Le Maire

Membres : Mmes ROCHE Géraldine, DOSSIN Danièle
M.BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jean-Luc, DEPENWEILLER Alain,
MAZELIN Gilles, PINS Marcel

COMMISSION URBANISME ET CADRE DE VIE :

Président : Le Maire

Membres : Mme DOSSIN Danièle, HILGER Nathalie
M.BALTZLI Jean-Luc, COLLOTTE Joël, MALGRAS Alexandre, MAZELIN
Gilles, RONCALLI Gilbert

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE :

Président : Le Maire

Membres : Mmes CAJELOT Francine, CHUBERRE Francine, HILGER Corinne,
SALETTI Marie
M.BALTAZAR Norbert, MALGRAS Alexandre

COMMISSION LOISIRS :

Président : Le Maire

Membres : Mmes NION-COUPRIE Marie-Laurence, CAJELOT Francine,
CHUBERRE Francine, SALETTI Marie, STROTZ Sonia
M.PINS Marcel, ROMANOWSKI Clément

COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION :

Président : Le Maire

Membres : Mmes ROCHE Géraldine, NION-COUPRIE Marie-Laurence,
LELIEVRE Martine, STROTZ Sonia
M. PINS Marcel, ROMANOWSKI Clément

Adopté par 18 voix pour et 1 abstention

- 5) Il est proposé au CM de fixer à 10 le nombre des membres qui composent le Conseil d'Administration du CCAS (5 membres élus et 5 membres nommés) et de désigner les 5 membres élus à savoir :

Mmes Géraldine ROCHE, NION-COUPRIE Marie-Laurence, CHUBERRE Francine,
LELIEVRE Martine, SALETTI Marie

Adopté à l'unanimité

6) Il est demandé au CM de désigner les délégués dans les différents syndicats :

SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de la Concession de Distribution Publique d'Electricité)

Délégués titulaires : M.BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jean-Luc

Délégués suppléants : Mme DOSSIN Danièle, M.MAZELIN Gilles

S.I.R.G.E.A (Syndicat Intercommunal de la Région de Guénange d'Eau et d'Assainissement)

Délégués : M.Le Maire, BALTZLI Jean-Luc

Adopté à l'unanimité

7) Il est demandé au CM de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offre

Président : M.Le Maire

Membres titulaires : M. BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jea-Luc, DEPENWEILLER Alain

Membres suppléants : Mme DOSSIN Danièle,

M. MAZELIN Gilles, MALGRAS Alexandre

Adopté à l'unanimité

8) Il est demandé au CM de voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

M. Le Maire propose de ne pas augmenter les taux :

❖ T.F.P.B 13,62

❖ T.F.P.N.B 51,89

Adopté à l'unanimité

Vu pour être affiché le 8 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à RURANGE LES THIONVILLE, le 8 juin 2020

Le Maire

Pierre ROSAIRE

